

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 FEVRIER 2022**

**DELIBERATION N°2022.00062**

**ACTIONS EN FAVEUR DE L'INSTALLATION ET DU TEST D'ACTIVITES EN AGRICULTURE - SOUTIEN A L'ADDEAR DE LA LOIRE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 février 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 66

**M. Michel GANDILHON ne prend pas part au vote**

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis LAURENT,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

**RECU EN PREFECTURE**

Le 15 février 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20220210-D20220006210

DATE D'AFFICHAGE :15 février 2022

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jérôme GABIAUD, M. Yves LECOCQ, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,  
M. Yves MORAND, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

Mme Siham LABICH

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 FEVRIER 2022**

### **ACTIONS EN FAVEUR DE L'INSTALLATION ET DU TEST D'ACTIVITES EN AGRICULTURE - SOUTIEN A L'ADDEAR DE LA LOIRE**

L'ADDEAR de La Loire (Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural) est une association qui défend une agriculture paysanne, plus économe, plus autonome et respectueuse de l'environnement. Son siège est implanté à Chamboeuf, dans l'ancienne ferme du Treuil.

L'ADDEAR de la Loire est membre des Amis du Treuil, tiers-lieu agricole et rural récemment reconnu officiellement par l'État, et avec lequel la Métropole ambitionne de travailler sur plusieurs thématiques structurantes via une convention cadre :

- installation en agriculture et espace test agricole ;
- accompagnement à la transition ou réorientation des exploitations fragiles ;
- accès à une alimentation locale de qualité ;
- adaptation des pratiques agricoles aux changements climatiques ;
- agricultures urbaines.

Particulièrement investie dans les questions d'installations agricoles, l'ADDEAR de La Loire propose un panel d'outils, de méthodes et d'actions afin d'accompagner les porteurs de projets et les territoires depuis plus de vingt ans.

Consciente de l'importance d'un ancrage territorial fort, et forte du projet de partenariat entre la Métropole et les Amis du Treuil, l'ADDEAR de la Loire a souhaité proposer un programme d'actions pour l'année 2022.

Ce programme d'actions s'inscrit pleinement dans la thématique « installation en agriculture et espace test agricole » du projet de convention cadre 2022-2024 entre la Métropole et les Amis du Treuil. Il est articulé en 4 axes sur toute l'année 2022 :

1. Accueil et accompagnement des porteurs de projets, candidats à l'installation :
  - 2 temps d'accueil collectif de porteurs de projets
  - 1 formation collective « Mûrir ses idées pour en faire un projet » pour une dizaine de porteurs de projets
  - 8 accompagnements individuels
  - 2 demi-journées « Parcours paysans »
2. Dynamique locale Installation – Transmission :
  - 1 café Installation -Transmission
  - participation au groupe de travail sur l'installation en Arboriculture animé par Terres de liens et le réseau des AMAP
3. Espace Test Agricole :
  - accompagnement d'un premier test d'activité et préparation des conditions pour lancer un second test dès 2023

4. Bilan et évaluation des actions :

- synthèse des actions et présentation aux instances de la Métropole pour évaluation et améliorations continues.

Ce programme d'actions, principalement axé sur l'installation, complètera celui de la Chambre d'Agriculture qui vise surtout l'anticipation des transmissions d'exploitations.

Budget prévisionnel

Accompagnement et animation installation (400 €/j *48j)	19 200 €
Test agricole (accompagnement et émergence)	11 360 €
Prestations intervenants extérieurs.....	1 000 €
Frais divers.....	800 €
<b>Total .....</b>	<b>32 360 €</b>

Plan de financement

Saint-Etienne Métropole .....	17 910 €
Autofinancement .....	14 450 €
<b>Total .....</b>	<b>32 360 €</b>

Calendrier de réalisation

Le programme d'actions débute au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et se terminera le 31 décembre 2022. Les dépenses éligibles seront donc comprises entre ces mêmes dates.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **valide le soutien de Saint-Etienne Métropole au programme d'actions « Installation et test d'activité agricole » proposé par l'ADDEAR de la Loire, à hauteur de 17 910 € maximum, correspondant à un taux moyen d'aide de 55,34 % ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention ci-jointe avec l'ADDEAR de la Loire ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget Agriculture de l'exercice 2022.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU